



## **Supprimer le CNFPT ?**

### **Une proposition démagogique, dangereuse pour toute la fonction publique territoriale, inacceptable pour les agents du CNFPT**

Nos organisations syndicales CFTD-CGT-FO-UNSA, représentatives des agents du CNFPT, ont pris connaissance du communiqué du 14 octobre de Christian Estrosi et des maires Horizon qui indique « *Ouvrons le chantier de la suppression de certains organismes administratifs ainsi que du CNFPT qui représente à lui seul près de 1% de notre masse salariale* ».

Une telle proposition de suppression du CNFPT sans autre considération constitue un véritable mépris pour le travail des 2 400 agents du CNFPT qui assurent au quotidien, depuis plus de 50 ans maintenant, le service public de formation professionnelle des 1,8 millions de fonctionnaires territoriaux ; qui par leur action, ont accompagné toutes les étapes de la décentralisation pour permettre aux collectivités locales d'avoir des agents formés afin qu'ils rendent un service public local de qualité auprès des usagers de nos communes, intercommunalités, départements, régions...

Proposer de supprimer le CNFPT – Centre National de la Fonction Publique Territoriale- c'est attaquer le statut de la fonction publique territoriale car seul le CNFPT, par son mécanisme mutualisateur de la cotisation, est à même de garantir l'égalité d'accès des fonctionnaires territoriaux à la formation professionnelle. Grâce à nos collègues qui agissent dans les 103 sites du CNFPT (antennes des départements – qu'ils soient ruraux ou urbains-, sièges de nos délégations, instituts, CFPM qui assurent désormais la formation initiale des policiers municipaux et siège de l'établissement) les agents des collectivités locales ont un service public de formation professionnelle de proximité. Supprimer le CNFPT c'est aggraver la fracture territoriale et les inégalités territoriales entre les collectivités les plus riches et celles moins bien dotées.

Proposer de supprimer le CNFPT, c'est casser la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux. C'est détruire l'ensemble des dispositifs de formation mis en œuvre par le CNFPT : formations statutaires, préparations concours, formations continues, en direction des agents de toutes catégories et de toutes filières. Mais aussi certaines formations avec les autres fonctions publiques dans le cadre de partenariats avec des ministères. C'est porter atteinte à la formation qui est un lieu d'apprentissage, du vivre ensemble, de la démocratie qui sont au cœur de notre société.

Au moment où tous les élus locaux déplorent « le manque d'attractivité » de la fonction publique, ce n'est pas en faisant disparaître l'outil de formation des fonctionnaires territoriaux que l'on va renforcer cette « attractivité ». Au contraire, c'est créer une fonction publique « low cost », « mal formé », « jetable » qui n'attirera plus personne.

Proposer de supprimer le CNFPT, c'est supprimer 2 400 emplois d'un coup d'un seul. C'est un plan social sans précédent dans l'histoire de la fonction publique territoriale. C'est mettre à la rue 2 400 agents dans les pires conditions de reclassement avec des contraintes de mobilité géographique forcée, et à terme, la menace, du chômage ! Attaquer le CNFPT et ses 2 400 agents, c'est ébranler le statut et c'est ouvrir la voie à d'autres plans sociaux dans la territoriale au moment où la Cour des Comptes recommande la suppression de 100.000 emplois dans les collectivités locales.

Sous couvert de « sérieux budgétaire », la proposition de supprimer purement et simplement le CNFPT constitue une proposition démagogique, populiste, dangereuse pour les collectivités locales et les 1,8 millions de fonctionnaires territoriaux, inacceptable pour les agents du CNFPT.

L'intersyndicale CFDT-CGT-FO-UNSA est déterminée à combattre cette proposition et mettra tout en œuvre pour qu'elle soit définitivement enterrée.

Ce n'est pas de la suppression du CNFPT dont ont besoin les collectivités et leurs agents, c'est de garantir au CNFPT les moyens qui lui permettent de mettre en œuvre un service public de formation professionnelle qui réponde aux enjeux actuels : une fonction publique territoriale attractive et de qualité.

*Paris, le 18 octobre 2024*